



Présentation Projet PILAT

I - Description du projet

a) Le périmètre du projet

Le projet PILAT (PILotage et Analyse du conTrôle) vise à **refondre le système d'information du contrôle fiscal** en supprimant, notamment, les ruptures applicatives tout en facilitant et en centralisant les modalités d'échanges entre tous les acteurs du contrôle fiscal. Le projet couvre toute la chaîne du contrôle fiscal :

- en amont, le travail de recherche et de ciblage en vue de la programmation de contrôles avec l'intégration des travaux de CFVR ;
- le suivi de la phase de contrôle, du bureau ou sur place, selon la procédure et en fonction des enjeux ;
- en aval, l'action en recouvrement pour encaisser les créances issues du contrôle, et la phase contentieuse.

Le projet PILAT s'inscrit dans une **démarche innovante de co-construction**, avec pour priorité les futurs utilisateurs, placés au cœur de la démarche. Des groupes utilisateurs sont régulièrement réunis et mobilisent l'ensemble des acteurs : **vérificateurs, agents en charge du pilotage, de la recherche, des contrôles du bureau, du pénal, de la relation de confiance...**

Les équipes du SJCF et de la direction de projet DP 2 de la DPN¹ sont pleinement mobilisées depuis 2018 pour assurer la livraison progressive des différents modules, tout en assurant la continuité de l'activité avec les applications actuelles.

Dans ce contexte, **l'application PILOT CF** constitue le cœur de l'écosystème PILAT. Elle reprendra les fonctionnalités actuelles contenues dans les applications ALPAGE, RIALTO/MEMO et CFIR et des outils de pilotage dont le déploiement est prévu en 2022 et 2023. Elle permettra également, dès septembre 2022, la mise à disposition aux directions des listes élaborées par le bureau SJCF-1D et offrira une dématérialisation complète des circuits de décision et dérogation.

S'agissant du module de conséquences financières, son intégration dans PILOT-CF succèdera à l'intégration de CFIR à ALPAGE.

Le projet Alpage-CFIR d'intégration de Conséquences financières dans Alpage vise à reprendre les fonctionnalités de l'application Conséquences financières (CFIR) dans l'application Alpage et a pour objectif de mettre fin aux ruptures applicatives entre les applications du contrôle fiscal et celles du recouvrement.

Pour les professionnels, l'interconnexion d'Alpage-CFIR fiabilise les calculs, automatise la prise en charge des créances de contrôle fiscal dans Médoc, et les sécurise par une traçabilité de la prise en charge, de son numéro et de la date de mise en recouvrement.

Le projet doit, à terme, assurer une mise en recouvrement automatisée pour l'ensemble des créances de contrôle fiscal.

Depuis le 15 mars 2021, Alpage-CFIR est en cours d'expérimentation pour des opérations de contrôle² sur un périmètre limité de services et de matières à la DDFiP 94 et à la DIRCOFI Nord.

¹ Créée au 1er septembre 2021, elle réunit les équipes de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de Cap Numérique et du SSI.

² vérification générale, ponctuelle, simple, examen de comptabilité ou encore contrôle sur pièce suite à 3909

Le périmètre des matières gérées concerne l'IS et la TVA et a été étendu : TCA et autres matières en mars 2022, IR au second semestre 2022.

La préfiguration a été élargie à l'ensemble des services de la DDFiP 94 et de la DIRCOFI Nord en mars 2022, puis le sera aux directions de l'inter-région Nord et à la DNVSF en septembre 2022. Le bilan de l'expérimentation sera dressé en octobre 2022 avec pour objectif une généralisation de l'outil, en 2023 à l'ensemble des services et, progressivement, pour toutes les matières.

En revanche, en matière d'IS, les contrôles des sociétés appartenant à un groupe d'intégration fiscale continueront à être gérés dans l'application Conséquences financières pendant une période transitoire.

L'intégration d'Alpage-CFIR à PILOT-CF, planifiée en 2023, mettra fin aux ruptures applicatives en automatisant l'ensemble des demandes de mises en recouvrement, mais également les flux retours d'informations du recouvrement et du contentieux.

Le projet PILAT propose également de **nouvelles applications** qui ont pour objectif de faciliter les travaux des agents du contrôle fiscal :



Le **PORTAIL CF** ouvert depuis fin 2019 constitue le point d'accès aux différentes applications de l'écosystème PILAT et permet aux utilisateurs de consulter les actualités du contrôle fiscal.

La **VUE 360** permet de visualiser la synthèse des données présentes dans le système d'information de la DGFIP relatives à un contribuable .

Deux versions ont été déployées en 2021 auprès des directions nationales et seront généralisées prochainement. Un tutoriel est d'ores et déjà accessible sur le Portail CF.

L'application **GALAXIE** permet aux utilisateurs d'identifier les liens existant entre différentes sociétés ou acteurs, avec une visualisation graphique de ces liaisons. Elle remplacera l'application TSE et son déploiement est effectif depuis le 5 avril 2022.

ALERTE CF permet d'informer un agent en charge d'une affaire PILAT des événements liés à cette affaire (exemples : une procédure collective ou un changement d'adresse), qui surviennent tout au long du déroulé de l'affaire. Une première version sera disponible en septembre 2022.

ALTO 3 permet de lire les fichiers d'écritures comptables dans le cadre d'une activité de procédure de contrôle externe. Il enrichit les fonctionnalités et se substitue à ALTO 2, la première version sera disponible fin 2022.

La **BACO**, base de documentation du contrôle fiscal, constituera la dernière brique du projet. Les travaux débiteront une fois les autres modules déployés.

Une présentation plus détaillée figure dans le support en annexe.

b) Les effectifs impactés

A – Les services qui participent à la chaîne du contrôle fiscal

Services de la recherche : l'ensemble des services de la Recherche auront accès à l'environnement PILAT et bénéficieront des nouveaux outils (VUE 360, GALAXIE, ALERTES-CF) et nouvelles fonctionnalités de PILOT-CF (gestion et stockage de documents, suivi de leurs opérations et missions, tableaux de bord)

Services de programmation : l'ensemble des services qui participent à la programmation auront accès à l'environnement PILAT et bénéficieront des nouveaux outils (VUE 360, GALAXIE, ALERTES-CF) et nouvelles fonctionnalités de PILOT-CF (gestion et stockage de documents, suivi de leurs opérations et missions, tableaux de bord et restitutions du devenir de leur programmation, dématérialisation des échanges et des circuits)

Services de contrôle : l'ensemble des services de contrôle auront accès à l'environnement PILAT et bénéficieront des nouveaux outils (VUE 360, GALAXIE, ALERTES-CF) et nouvelles fonctionnalités de PILOT-CF (gestion et stockage de documents, suivi de leurs opérations et missions, tableaux de bord, dématérialisation des échanges et des circuits)

Service de gestion : les services de gestion qui participent à des opérations de contrôle (ex : Taxation d'office des SIE, contrôle de régularisation des SIP) pourront à terme accéder à l'environnement PILAT, voire suivre leurs opérations de contrôle dans PILOT-CF.

Services du recouvrement : les services de recouvrement qui participent à la chaîne du CF auront accès à l'environnement PILAT et bénéficieront des nouveaux outils (VUE 360, GALAXIE, ALERTES-CF) et à certaines fonctionnalités de PILOT-CF (automatisation des demandes de prise en charge, accès aux suivis du recouvrement des créances de CF, dématérialisation des échanges et des circuits en particulier pour la LICORN).

Services du contentieux : les services du contentieux qui participent à la chaîne du CF auront accès à l'environnement PILAT et bénéficieront des nouveaux outils (VUE 360, GALAXIE, ALERTES-CF) et à certaines fonctionnalités de PILOT-CF (accès aux suivis du contentieux des créances de CF, dématérialisation des échanges et des circuits).

B – Les autres services de la DGFIP

En cible, il est prévu de donner accès aux outils VUE 360 et GALAXIE aux services de la gestion fiscale et de la gestion publique qui, dans le cadre de leurs missions, ont à connaître des situations fiscales et de l'environnement fiscal d'un contribuable.

Par ailleurs, tous les services de la DGFIP disposeront du module de PILOT-CF dédié à l'échange d'informations et à la mobilisation du renseignement interne.

C – Les services des administrations partenaires qui participent à la lutte contre la fraude

Les administrations partenaires (Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI), TRACFIN, Ministère de la justice, organismes sociaux) disposeront de certains outils de l'environnement PILAT. Une communication est prévue au deuxième semestre 2022 afin de les informer du périmètre du projet, des accès juridiquement autorisés à certaines applications, telle que GALAXIE et permettra de recenser les besoins et les évolutions juridiques nécessaires, notamment sur le plan de la protection des données.

A ce stade, deux ouvertures sont déjà prévues :

- GALAXIE à la DGDDI ;
- PILOT-CF à TRACFIN.

II - Conséquences sur les conditions de travail

a) Les changements prévisibles

Les différentes briques du projet PILAT constituent des outils afin de moderniser et améliorer la mission de contrôle fiscal.

Le projet met ainsi fin :

- aux ruptures applicatives (du contrôle mais aussi avec celles de la gestion fiscale) ;
- aux redondances de saisie ;
- aux travaux chronophages de constitution de statistiques au niveau départemental, interrégional et national.

Ce faisant, PILAT poursuit les objectifs suivants :

- moderniser et faciliter les missions des agents du contrôle fiscal ;
- faciliter la circulation de l'information ;
- assurer le suivi d'une affaire de sa programmation jusqu'au contentieux ;
- sécuriser le recouvrement et le contentieux ;
- valoriser les travaux des agents ;
- faciliter le pilotage de la mission.

b) Les conséquences sur le cadre de vie, l'immobilier et l'organisation

Allégeant les tâches matérielles des agents tout en leur offrant des outils plus performants, le projet PILAT a l'ambition d'améliorer le cadre de l'exercice des missions du contrôle fiscal et de dégager des moyens pour assurer des missions à plus forte valeur ajoutée.

En dématérialisant les process et échanges entre services, il impactera l'organisation de la mission en facilitant les échanges et la traçabilité des informations.

III - La conduite de projet

a) Le pilotage du projet

La conduite du projet mobilise une équipe projet dédiée composée de :

- une équipe de 7 rédacteurs, un chef de projet et un adjoint au chef de projet au sein du bureau SJCF1A du SJCF ;
- une direction de projet (DP2- Pilat) au sein de la Direction des projets numériques du SSI qui réunit, sous la direction d'un directeur de projet et de son adjoint, une équipe assurant la maîtrise d'ouvrage (12 rédacteurs et 2 chefs de projets) et une équipe en charge de la maîtrise d'oeuvre (13

développeurs et 2 chefs de projet) renforcée par l'ESI de Caen et une maîtrise d'oeuvre déléguée (prestataire externe).

Le pilotage s'appuie une comitologie régulière :

- comités techniques (CSB) mensuels : réunions techniques mobilisant les chefs de projets et autres bureaux du SSI ;
- comités opérationnels (COMOP) tous les 2 mois : réunions de synthèse au niveau des chefs de bureau ;
- comité de pilotage (COPIL) tous les 4 mois : réunions décisionnelles au niveau chefs de service et sous-directeurs.

Il fait également l'objet d'un suivi trimestriel par le DGA et le DG et d'un suivi bi-annuel par la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique) et la DINUM (Direction interministérielle du numérique) en tant que projet faisant partie du TOP 50 (50 plus gros projets de l'Etat).

b) Les moyens alloués au projet PILAT

Sur le plan humain, en plus des équipes de SJCF1A et de la DP2 dédiées, le projet mobilise également d'autres services d'administration centrale (MCGSI pour le suivi budgétaire, DGS pour le volet protection des données, l'ensemble des bureaux du SJCF, les bureaux de la gestion fiscale).

Mené en co-construction avec le réseau, il s'appuie sur une vingtaine de réunions thématiques annuelles depuis 2019 (ex : groupes utilisateurs vérificateurs, recherche, CSP...) et sur les groupes de travail nationaux (ex : GT patrimonial, GT garantie fiscale).

Sur le plan budgétaire, les coûts directs du projet sont évalués, à date, à 35 M€ financés par la DGFiP et des financements externes :

- 1,5 M€ du fonds ministériel ;
- 13,4 M€ du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

c) L'accompagnement du changement

La mise en place d'une stratégie globale d'accompagnement du changement a vocation à faciliter la prise en main de ces nouveaux outils et à favoriser l'acceptation des nouveaux outils, elle repose sur deux leviers principaux : la communication et la formation.

Cette stratégie sera adaptée aux différents acteurs et déployée progressivement au fil des déploiements des différents modules, des différentes fonctionnalités du projet.

➤ La communication auprès des agents

Plusieurs vecteurs de communication seront utilisés :

- *vers l'extérieur*, à destination des administrations partenaires et organismes de lutte contre la fraude, envisagée en octobre 2022 pour informer les partenaires et recenser leurs besoins ainsi que les chantiers juridiques et techniques éventuels ;
- *en interne à la DGFiP*, auprès des missions en dehors de la chaîne du Contrôle fiscal début 2023, à noter que cette communication a déjà commencé avec les bureaux métiers qui peuvent contribuer à l'enrichissement de Vue 360 ou Alertes-CF et aux liaisons avec PILOT-CF ;
- *auprès des agents de la chaîne du CF*:

- les réunions mensuelles des DIRCOFI et directions nationales ainsi que les réunions des directeurs ou responsables de pôle fiscal constituent un vecteur de communication nationale permettant de diffuser régulièrement des informations

sur le contenu et le calendrier prévisionnel des futures livraisons du projet PILAT. SJCF1A est également sollicité et a commencé à participer à des séminaires locaux du CF (ex : DDFIP 38 le 12/05/2022) afin de présenter le projet ;

- le projet PILAT est un grand projet innovant qui induit de nouvelles méthodes de travail en raison de la mise en place de nouveaux process métier et de l'emploi de nouvelles terminologies. Au-delà de la transmission d'informations au plus près des utilisateurs, il est prévu de désigner des relais locaux qui auront un rôle « d'ambassadeur » au sein de leurs directions et participeront à l'accompagnement du changement ;
- Pour faciliter l'accès à l'information et à la documentation, un espace PILAT a été créé sous Portail CF, sous Ulysse CF et Nausicaa : les notes de déploiements, guides utilisateurs seront accessibles à chaque déploiement et montée de version, une foire aux questions mutualisant les problématiques rencontrées sera diffusée pour chacun des modules ;
- Afin d'informer l'ensemble des agents de la DGFIP plusieurs supports vont être mobilisés : la lettre E-FIP, la newsletter applicative du SJCF, la page d'accueil Ulysse, des webinaires¹ et visioconférences pourront être organisés ;
- Enfin, le SJCF diffusera des diaporamas à destination des utilisateurs, dès le mois de mai 2022, afin de présenter l'écosystème PILAT dans sa globalité, puis les principes fondateurs de PILAT et avant chaque déploiement les objectifs ainsi que les grandes lignes de chaque module (diffusion des listes MRV, ALERTES CF, ALTO 3 en septembre 2022, dématérialisation du circuit de décision fin 2022...).

➤ Un dispositif de formation

Un large dispositif de formation continue est prévu et en cours de construction avec l'ENFIP. Sous forme de tutoriel, e-formation ou en présentiel il touche l'ensemble des agents et chefs de services du CF, le détail est joint en annexe.

¹ Moyen utilisé dans le cadre de l'expérimentation Alpage-CFIR pour l'information des postes comptables